

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 2 mai 2024 — N° 124

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter les jeunes lauréats du Défi OSEntreprendre de la circonscription de Huntingdon.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la police.

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner la démarche collective PACTE de la MRC de L'Assomption.

M. Gagnon (Jonquière) fait une déclaration afin d'inviter la population à visiter l'exposition *Saint-Cyriac sorti des eaux*.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale du repreneuriat.

2 mai 2024

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Pouliot.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Bédard.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Gala Excellence de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud.

Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Francine Baril.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Ginette Lefebvre.

M. Julien (Charlesbourg) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association des personnes avec une déficience de l'audition dans le cadre de la Journée nationale de l'audition.

Du consentement pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de l'organisme Jeunes Sportifs Hochelaga.

2 mai 2024

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 1^{er} mai 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1559-20240502)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

2 mai 2024

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 1^{er} mai 2024 sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025.

Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° 270 en annexe)

Pour : **79** Contre : **30** Abstention : **0**

Projets de loi de crédits

Du consentement de l'Assemblée, Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 58, Loi n° 2 sur les crédits, 2024-2025, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 271 en annexe)

Pour : **79** Contre : **30** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 58, Loi n° 2 sur les crédits, 2024-2025, est adopté.

2 mai 2024

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 1^{er} mai 2024 sur la motion proposée par M. Marissal (Rosemont) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pérennité et la qualité des soins de santé au Québec passe par un système de santé public fort qui dispose des moyens d'assurer l'attraction et la rétention du personnel soignant.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 272 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

L'Assemblée tient le vote reporté le 1^{er} mai 2024 sur la motion de M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, proposant que le projet de loi n° 52, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 273 en annexe)

Pour : **83** Contre : **26** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 52 est adopté.

2 mai 2024

Motions sans préavis

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon), présente une motion concernant les dispositions de souveraineté parlementaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée rende hommage à Paul Houde, décédé le 2 mars 2024;

QU'elle souligne la prolifique carrière de cet homme attachant dans le monde de la radio, de la télévision et du cinéma;

QU'elle souligne sa mémoire phénoménale, ses connaissances poussées sur une multitude de sujets, sa grande érudition, son amour de la langue française et sa contribution à la promotion et au rayonnement de la culture québécoise;

QU'elle rappelle son apport au mouvement olympique international par ses multiples couvertures des divers Jeux olympiques depuis 1976;

QU'elle rappelle qu'il a su communiquer aux Québécoises et aux Québécois ses nombreuses passions, notamment pour le sport, l'aviation et l'astronomie, avec un entrain et un enthousiasme authentique et contagieux;

QU'elle souligne la profonde affection que lui portent les Québécoises et les Québécois en raison de ses grandes qualités humaines, de son professionnalisme sans faille et de l'ardeur au travail qu'il déployait dans tous ses projets;

2 mai 2024

QU'enfin, elle exprime ses plus sincères condoléances à sa famille et qu'elle observe une minute de silence en la mémoire de ce grand Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon), présente une motion concernant la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), présente une motion concernant le tronçon de la route 389 entre Fire Lake et Fermont; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 56, Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction;

2 mai 2024

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 57, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 50, Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de procéder à des rencontres consultatives dans le cadre du mandat d'initiative concernant les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant le bien-être animal.

2 mai 2024

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 298 et 299 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 3 mai 2024 entre M. Fortin (Pontiac) et M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, portant sur le sujet suivant : « L'agriculture au Québec mise en friche par le gouvernement caquiste », est reportée au vendredi 10 mai 2024, de 10 heures à 12 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, propose que le principe du projet de loi n° 59, Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 239 du Règlement, la motion est mise aux voix sans débat.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 59 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 59 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

2 mai 2024

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 59, Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales.

La motion est adoptée.

Commission plénière

Le projet de loi n° 59 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, propose que le projet de loi n° 59, Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales, soit adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 256 du Règlement, les temps de parole pour ce débat sont limités à 10 minutes par groupe parlementaire.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 59 est adopté.

2 mai 2024

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 60, Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 60 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 60 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 49, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2023 et à certaines autres mesures, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 49 est adopté.

À 11 h 45, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

Débats de fin de séance

À 12 h 01, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « L'absence de résultat de la Coalition Avenir Québec en matière de finances publiques ». M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, remplace le ministre pour ce débat.

2 mai 2024

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 7 mai 2024, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 12 h 14, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 7 mai 2024, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 2 mai 2024, à 13 h 15, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 48 Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière

La Présidente

NATHALIE ROY

2 mai 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025:

(Vote n° 270)

POUR - 79

Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Les Plaines)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (IND)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	(Chapleau)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Mallette (CAQ)	

CONTRE - 30

Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	Paradis (PQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Caron (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
(La Pinière)	Garceau (PLQ)	Marissal (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Ciccione (PLQ)	Ghazal (QS)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)

2 mai 2024

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant l'adoption du projet de loi n° 58, Loi n° 2 sur les crédits, 2024-2025 :

(Vote n° 271)

POUR - 79

Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Les Plaines)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Tardif (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (IND)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain	Haytayan (CAQ)	(Chapleau)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Mallette (CAQ)	

CONTRE - 30

Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	Paradis (PQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Caron (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
(La Pinière)	Garceau (PLQ)	Marissal (QS)	St-Pierre Plamondon
			(PQ)
Ciccone (PLQ)	Ghazal (QS)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)

2 mai 2024

Sur la motion de M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 272)

POUR - 109

Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (IND)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	(Chapleau)	(Dubuc)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	

2 mai 2024

Sur la motion de M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, proposant l'adoption du projet de loi n° 52, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État :

(Vote n° 273)

POUR - 83

Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Simard (CAQ)
Biron (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Skeete (CAQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	St-Louis (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Tardif (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (IND)	Thouin (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Dubuc)
Bourassa (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Hull)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Mallette (CAQ)	
Caron (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	
(Portneuf)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)	

CONTRE - 26

Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Kelley (PLQ)	Morin (PLQ)
Cadet (PLQ)	(Mille-Îles)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)
Caron (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
(La Pinière)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Cliche-Rivard (QS)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Derraji (PLQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)